

## Hubo Colle PVC

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : Hubo Colle PVC  
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
 Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 ☎ +32 14 42 42 31  
 ☐ +32 14 42 65 14  
 msds@soudal.com

##### Fabricant du produit

SODAL N.V.  
 Everdongenlaan 18-20  
 B-2300 Turnhout  
 ☎ +32 14 42 42 31  
 ☐ +32 14 42 65 14  
 msds@soudal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):  
 +32 14 58 45 45 (BIG)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### 2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Liq.	catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.
STOT SE	catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

##### 2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

F; R11 - Facilement inflammable.

Xi; R36 - Irritant pour les yeux.

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

##### Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)



Contient: butanone.

# Hubo Colle PVC

<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Phrases H</b>	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H336	Peut provoquer somnolence et des vertiges.
<b>Phrases P</b>	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Informations supplémentaires</b>	
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

### Étiquettes



Facilement inflammable



Irritant

### Phrases R

- 36 Irritant pour les yeux  
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

### Phrases S

- (02) (Conserver hors de la portée des enfants)  
09 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé  
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer  
23 Ne pas respirer les vapeurs  
24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux  
(46) (En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette)  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

## 2.3 Autres dangers:

### CLP

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle  
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation  
Attention! La substance est absorbée par la peau

### DSD/DPD

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle  
Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation  
Attention! La substance est absorbée par la peau

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances:

Ne s'applique pas

### 3.2 Mélanges:

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
-------------------------------	--------------	-----------	------------------------------	--------------------------	------	----------

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

2 / 14

# Hubo Colle PVC

butanone 01-2119457290-43	78-93-3 201-159-0	50%<C<75%	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	(1)(2)(10)	Constituant
------------------------------	----------------------	-----------	---------------------------------	---	------------	-------------

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

#### Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Irritation des muqueuses nasales. Nausées. Maux de tête. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Irritation des voies respiratoires. Dépression du système nerveux central. Vertiges. Confusion mentale. Narcose. Pertes de connaissance.

##### Après contact avec la peau:

Teint rouge. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.

##### Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire.

##### Après ingestion:

APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Dépression du système nerveux central. Symptômes similaires à ceux observés après inhalation.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. Poudre BC. Acide carbonique.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

#### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur.

#### 5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

3 / 14

# Hubo Colle PVC

Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.

## Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Essayer de réduire l'évaporation. Empêcher toute propagation dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Ventilation au ras du sol. Local à l'épreuve du feu. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Fer-blanc.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### Pays-Bas

2-Butanon	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	197 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	590 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	900 mg/m <sup>3</sup>

#### UE

Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	600 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	300 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	900 mg/m <sup>3</sup>

#### Belgique

2-Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	200 ppm
------------	---	---------

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

4 / 14

# Hubo Colle PVC

2-Butanone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	600 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée	300 ppm
	Valeur courte durée	900 mg/m <sup>3</sup>

## USA (TLV-ACGIH)

Methyl ethyl ketone (MEK)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	200 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	300 ppm

## Allemagne

Butanon	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	600 mg/m <sup>3</sup>

## France

Méthyléthylcétone	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	600 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	300 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	900 mg/m <sup>3</sup>

## UK

Butan-2-one (methyl ethyl ketone)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	200 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	600 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	300 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	899 mg/m <sup>3</sup>

### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

2-Butanone (MEK) (Methyl ethyl ketone)	NIOSH	2500
2-Butanone (Methyl ethyl ketone)	OSHA	84
2-Butanone (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
2-Butanone (Volatile Organic compounds)	NIOSH	2549
2-Butanone	OSHA	1004
2-Butanone	OSHA	13
ACETONE and METHYL ETHYL KETONE in urine	NIOSH	8319
MEK	NIOSH	8002
Methyl Ethyl Ketone (ketones I)	NIOSH	2555
Methyl Ethyl Ketone	OSHA	16

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

##### DNEL - Travailleurs

###### butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	600 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1161 mg/kg bw/jour	

##### DNEL - Grand public

###### butanone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	106 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	412 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	31 mg/kg bw/jour	

##### PNEC

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

5 / 14

# Hubo Colle PVC

butanone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	55.8 mg/l	
Eau de mer	55.8 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	55.8 mg/l	
STP	709 mg/l	
Sédiment d'eau douce	284.74 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	284.7 mg/kg sédiment dw	
Sol	22.5 mg/kg sol dw	
Nourriture	1000 mg/kg alimentation	

## 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiéclincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### b) Protection des mains:

Gants.

- matériaux appropriés (bonne résistance)

Polyéthylène, PVC.

#### c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Visqueux
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	1.8 - 11.5 vol %
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	2500mPa.s ; 20°C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	79°C
Point d'éclair	< 0°C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	> 1
Pression de vapeur	105hPa ; 20°C
Solubilité	l'eau ; insoluble
Densité relative	0.9398 ; 20°C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	514°C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

### 9.2 Autres informations:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

6 / 14

# Hubo Colle PVC

Densité absolue 940kg/m<sup>3</sup> ; 20°C

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation. Aucun renseignement disponible.

### 10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

### 10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Ventilation insuffisante: prendre des mesures contre les charges électrostatiques. Ventilation insuffisante: appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Ventilation insuffisante: éloigner flammes nues/étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2054mg/kg		Rat (mâle)	Read-across	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2328mg/kg		Rat (femelle)	Read-across	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2193mg/kg bw		Rat	Read-across	
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 10ml/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

##### butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	Équivalent à OCDE 405			Lapin	Valeur expérimentale	Exposition unique
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h		Lapin	Read-across	

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Provoque une sévère irritation oculaire.

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

7 / 14

# Hubo Colle PVC

## butanone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## butanone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermal								Dispense de données
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	5041ppm		Aucun effet	13 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)			STOT SE cat.3	Système nerveux central	Somnolence, vertiges			Annexe VI

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Non classé pour la toxicité subchronique

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## butanone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 473	Cellules de foie de rat	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

### Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## butanone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 474		Souris (masculin/féminin)		Valeur expérimentale

### Cancérogénicité

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Toxicité pour la reproduction

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

8 / 14



# Hubo Colle PVC

## butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002ppm	10 jours (7h/jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	1002ppm	10 jours (7h/jour)	Rat (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	1644mg/kg bw/jour - 1771mg/kg bw/jour		Rat (masculin/féminin)	Aucun effet		Read-across

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

### Toxicité autres effets

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### butanone

Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Organisme	Détermination de la valeur
	Équivalent à OCDE 404		Peau	Dessèchement ou gerçures de la peau			Read-across

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

### Conclusion

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Hubo Colle PVC

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Peau sèche. Démangeaison. Eruption/dermatite.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### Hubo Colle PVC

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

#### butanone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	2993mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Létal
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	308mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	1972mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE0	DIN 38412-8	1150mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte du mélange

### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

9 / 14

# Hubo Colle PVC

butanone

## Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	98%; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

## Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	2.7h - 26.7h		Valeur calculée

## Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
	1jour(s) - 7jour(s)		Valeur calculée

## Conclusion

Contient (un/des) composant(s) facilement biodégradable(s)

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Hubo Colle PVC

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

butanone

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		0.3	40 °C	Valeur expérimentale

## Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4 Mobilité dans le sol:

butanone

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		34	Valeur calculée

### Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.06Pa.m <sup>3</sup> /mol				

## Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6 Autres effets néfastes:

Hubo Colle PVC

### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (CE) n° 517/2004)

### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

butanone

### Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 517/2014)

### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

10 / 14

# Hubo Colle PVC

## 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09\* (déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

## 13.1.2 Méthodes d'élimination

Incinérer sous surveillance avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

## 13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
------------------	-------------------------------------

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	33
Classe	3
Code de classification	F1

#### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 de l'ADR

### Chemin de fer (RID)

#### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
------------------	-------------------------------------

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	33
Classe	3
Code de classification	F1

#### 14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 du RID

### Voies de navigation intérieures (ADN)

#### 14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

11 / 14

# Hubo Colle PVC

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésifs, Disposition spéciale 640H
------------------	-------------------------------------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	3
Code de classification	F1

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	640H
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.2.3.1.4 de l'ADN

## Mer (IMDG/IMSBC)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésives
------------------	-----------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	3
--------	---

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	223
Dispositions spéciales	955
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 2.3.2.3 du Code IMDG

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	1133
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Adhésives
------------------	-----------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	3
--------	---

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	3

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	A3
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	10 L
Mention spécifique	Liquide visqueux ayant un point d'éclair inférieur à 23°C, qui remplit les conditions indiquées dans 3.3.3.1 de l'OACI

## SECTION 15: Informations réglementaires

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

12 / 14

# Hubo Colle PVC

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
80%	

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
butanone Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2010.6. Au plus tard le 1 <sup>er</sup> juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1 <sup>er</sup> décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»
butanone Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme: — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents, — les excréments factices, — les mirlions, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes.2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

### Législation nationale Pays-Bas

#### Hubo Colle PVC

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezwaarlijkheid	11

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

13 / 14

# Hubo Colle PVC

## Législation nationale Allemagne

### Hubo Colle PVC

WGK	1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

### butanone

Schwangerschaft Gruppe	C
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	2-Butanon; 200 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m <sup>3</sup>	2-Butanon; 600 mg/m <sup>3</sup>
TA-Luft	5.2.5

## Législation nationale France

### Hubo Colle PVC

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Belgique

### Hubo Colle PVC

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

### Hubo Colle PVC

Aucun renseignement disponible

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R36 Irritant pour les yeux
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

### Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation oculaire.
- H336 Peut provoquer somnolence et des vertiges.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

- DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
- DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
- CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: ATP4

Date d'établissement: 2004-01-12

Date de la révision: 2015-02-19

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 40345

14 / 14